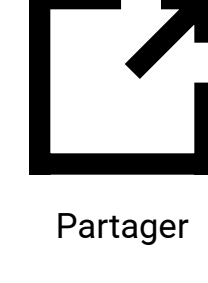


BO

LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.

[< Retour au Bulletin officiel n° 5 du 2 février 2024](#)



Partager



ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Ambition mathématiques en classe de 3e

PRÉPARATION DES ÉLÈVES AUX ÉPREUVES TERMINALES DE MATHÉMATIQUES AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET ET À L'ENTRÉE EN 2DE

NOR : MENE2402868C
Circulaire du 30-1-2024
MENJSJOP - Dgesco A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux chefs et chefs d'établissement des établissements publics et privés sous contrat ; aux professeurs et professeurs des établissements publics et privés sous contrat

Les résultats de l'évaluation internationale Pisa publiés le 5 décembre 2023 ont été marqués par une chute importante du niveau des élèves français en mathématiques, confirmant les résultats de nos élèves aux évaluations nationales en classe de seconde. Si la France obtient un score global en mathématiques dans la moyenne de l'OCDE, soit 474 points, en baisse de 19 points par rapport à 2018, l'évolution des résultats de la France révèle deux phénomènes préoccupants : une augmentation de 30 % des élèves en difficulté entre 2012 et 2022 (de 22 % à 29 %), et une diminution de près de la moitié de la part des élèves les plus performants (de 13 % à 7 %).

Face à ces constats, le ministère de l'Éducation nationale a engagé un « choc des savoirs », qui vise à l'élévation du niveau de nos élèves. Ces transformations vont s'engager progressivement dès 2024 et jusqu'en 2026, notamment avec la poursuite de la transformation des pratiques pédagogiques dans le premier degré, la révision générale des programmes à l'école et au collège, la mise en place de groupes de niveaux en français et en mathématiques, la révision du diplôme national du brevet (DNB), dont l'obtention conditionnera le passage en classe de seconde, et l'introduction d'une épreuve anticipée de mathématiques au baccalauréat général.

Certaines de ces mesures, compte tenu de leur calendrier, ne pourront bénéficier aux élèves actuellement scolarisés en classe de 3e, qui doivent passer les épreuves du diplôme national du brevet cette année.

L'exigence renforcée du DNB, dès la session 2024 avec la fin des correctifs académiques, et plus encore à la session de juin 2025 avec le poids supplémentaire donné aux épreuves terminales, doit être pour tous les personnels, les élèves et leur famille un facteur d'ambition, de motivation et d'engagement.

Afin de renforcer dès maintenant le soutien en mathématiques pour ces élèves, un effort substantiel doit être accompli en faveur de leur préparation aux épreuves terminales de mathématiques au DNB et à l'entrée en seconde.

Ainsi, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre dès le début du mois de février 2024 :

- l'épreuve de mathématiques au DNB impose une préparation rigoureuse, qui passe notamment par l'explicitation des attendus de l'épreuve. Pour cela, il convient de consacrer des temps de l'enseignement de mathématiques pour familiariser les élèves à la nature des épreuves de mathématiques au DNB, pour leur donner confiance dans leur capacité à réussir en renforçant leurs compétences mathématiques et en les aidant à être persévérants durant l'épreuve pour ne pas s'arrêter de composer à la première difficulté. D'ores et déjà très répandue, l'organisation d'épreuves blanches, selon le format et la durée des épreuves du DNB, doit être systématique ;
- les établissements qui comptent le plus grand nombre d'élèves en difficulté doivent faire l'objet d'un soutien pédagogique renforcé. Sur la base des résultats aux évaluations de 4e et des résultats aux épreuves terminales du DNB de l'année dernière, les inspecteurs pédagogiques régionaux de mathématiques identifient les collèges concernés et élaborent avec les équipes un plan d'action pédagogique. Les chefs d'établissement mobilisent en tant que de besoin les marges de manœuvre de l'établissement pour proposer des heures de soutien en effectifs réduits ;
- les heures de Devoirs faits en 3e doivent être consacrées, au second semestre de l'année scolaire, prioritairement à l'accompagnement aux devoirs en mathématiques. Les inscriptions à Devoirs faits des élèves de 3e pourront utilement être rouvertes afin d'accueillir un maximum d'élèves ;
- les stages de réussite des vacances d'hiver et de printemps, dans tous les collèges qui en proposent, seront consacrés prioritairement aux apprentissages mathématiques. Ces stages seront ouverts et conçus pour tous les profils des élèves afin d'accompagner ceux qui sont le plus en difficulté et de renforcer l'expertise des élèves confirmés ;
- dans les 1 700 collèges qui disposent de clubs de mathématiques, ces derniers doivent être mobilisés pour accueillir toujours plus d'élèves et contribuer ainsi à développer leur pratique de mathématiques et leur goût de la discipline, notamment pour les jeunes filles. Dans les collèges qui ne disposent pas d'un club de mathématiques, il est fortement recommandé de soutenir la création de clubs durant ce premier semestre 2024 pour atteindre l'objectif fixé d'un club de mathématiques par collège.

À l'appui de l'ensemble de ces dispositifs, la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) met à la disposition des équipes des exercices adaptés au niveau des élèves et cohérents avec les approches pédagogiques des meilleures méthodes et évaluations internationales, avec les analyses d'erreurs les plus courantes, et des fiches d'activités pour travailler avec les élèves les notions les plus prédictives de leur réussite.

Enfin, les 339 laboratoires de mathématiques (« labomaths ») sont des lieux d'échanges de pratiques et de formation pour les professeurs qu'il convient de pleinement déployer. La dynamique engagée et le CNR « Notre école, faisons-la ensemble » doivent vous permettre de développer les « labomaths » dans le maximum d'établissements possibles, particulièrement ceux qui appellent un appui renforcé. Ainsi, l'offre de formation des professeurs sera soutenue en plus de toutes les actions que vous menez et que vous jugerez par ailleurs utiles d'engager.

Dans cette perspective, il est demandé d'examiner prioritairement en comité académique les projets CNR « Notre école, faisons-la ensemble » consacrés à l'amélioration de l'enseignement et des apprentissages en mathématiques, et de veiller à leur financement sans délai.

Ces mesures seront présentées aux élèves et aux familles, afin que chacun s'approprie l'importance de la nécessaire mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative au service du niveau des élèves, notamment ceux qui sont scolarisés en classe de 3e, en mathématiques.

Pour la ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Partager

S'ABONNER À LA LETTRE DU BULLETIN OFFICIEL

Votre adresse électronique
Adresse de courriel

J'accepte que mon adresse de messagerie soit utilisée pour m'envoyer cette lettre d'information. [En savoir plus](#)

S'abonner

RECHERCHER UN BULLETIN OFFICIEL

Du 06/02/20

Au 06/02/20

Rechercher

POUR RECHERCHER UN TEXTE PARU AU BO

[Pour les textes publiés au BO ou au JO depuis 1998 : consultez Mentor](#)

[Pour les BO antérieurs à 1998 : contactez votre lieu d'accueil](#)

[Canopé](#)

POUR CONSULTER LES TEXTES DE RÉFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION

[Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation](#)

[Journal Officiel](#)

[Code de l'éducation](#)

[Journal officiel de l'Union européenne](#)

POUR CONSULTER LES TEXTES JEUNESSE ET SPORTS

[Pour les textes publiés depuis janvier 2021 : Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.](#)

[Pour les textes antérieurs à 2021 : Bulletin officiel de la jeunesse, des sports et de la vie associative \[archives\]](#)

Trouver une adresse Contacter nos services Écrire à la ministre

Contacter le médiateur Contacter le délégué à la protection des données Services en ligne

SITES ÉDUCATION

Devenir enseignant
Éduscol
Onisep
Cned
Réseau Canopé
CLEMI
France éducation international
Institut des hautes études de l'éducation et de la formation
Enseignement supérieur et Recherche
Sites académiques
Céreq

SITES PUBLICS

Elysee.fr
Gouvernement.fr
Service-public.fr
Legifrance.gouv.fr
France.fr
Data.gouv.fr
Jeunes.gouv.fr
Sports.gouv.fr
Services publics +

VOUS INFORMER

Toute l'actualité
Espace presse
Lettres d'information
Data.education.gouv.fr
Etudes et statistiques
Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Vie lycéenne
110 bis, le lab d'innovation

RESTEZ CONNECTÉ

Twitter
Facebook
LinkedIn
Instagram
Tiktok
Snapchat
YouTube
Pinterest